

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DASES 277** Avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris. Recette : 51 000 euros.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 25113-1, L 25114-1 et suivants ;

Vu la convention du 16 août 2017 entre l'État et la Ville de Paris relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales par le Service Parisien de Santé Environnementale suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'Etat représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales par le Service Parisien de Santé Environnementale suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention avec l'État représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris pour la réalisation d'enquêtes environnementales par le Service parisien de Santé Environnementale suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : l'État, représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, s'engage à verser la somme maximale de 51.000 € hors TVA dont la recette pour la Ville de Paris sera constatée au Compte budgétaire 934-70688-R, Rubrique P414, Destination 41400020 du budget de fonctionnement sur les exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**